

MAIRIE DE CHAMPANGES*Haute-Savoie***PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2024**

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPANGES dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie de CHAMPANGES, sous la présidence de Monsieur Renato GOBBER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13 Absents : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2024

Présents : Renato GOBBER - Yves MICHOUX - Monique BUFFET - Benoit PEDRETTI - Brigitte GIOANNI DECROUX Christèle - Nathalie CHAMOT - Rémy PIECUCH - Georges GOURREAU — Agnès GOURSAUD

Procuration : Martine GRENAT donne procuration à Monique BUFFET - Marlène CACHAT donne procuration à Yves MICHOUX- Sophie BOCHET donne procuration à Agnès GOURSAUD

Absent : Xavier LEMAN - RACIN Nicolas

Secrétaire de séance : Rémy PIECUCH

Avant de commencer l'ordre du jour Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour le rajout du point suivant :

- CCPEVA : demande de participation financière des points d'arrêts bus

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le rajout de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Convention département aménagement route d'Evian tranche 2
- Participation sortie Noël
- Chambre Régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes : rapport d'observations définitives de la gestion de la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance -débat
- CCPEVA : demande de participation financière des points d'arrêts bus
- Urbanisme
- Informations diverses

PREAMBULE

Monsieur le Maire vérifie que le quorum est bien atteint et ouvre la séance à 19h30

Monsieur Rémy PIECUCH est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2024. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 – CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE, DE FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'EVIAN LA RD11-TRANCHE 2

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans la cadre des travaux de voirie concernant l'aménagement de la route d'Evian RD11-tranche 2. Le conseil Départemental avait été sollicité.

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, par courrier en date du 09/10/2024, a fait part de sa décision de prendre en charge à hauteur de 60% du cout HT des travaux de revêtement de chaussée de type rase campagne soit un montant de 42 631.68€ HT. La signature d'une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à ces travaux est proposée.

Il précise que la convention a pour objet de :

- définir les modalités techniques et administratives liées à la réalisation de cet aménagement,

Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de signer la convention correspondante, et d'accepter la répartition financière selon la convention annexée.

Il est précisé que ces chiffres sont obtenus à partir d'une estimation prévisionnelle et que les participations réelles et définitives de chacune des deux parties seront établies d'après les quantités réellement constatées dans le décompte final de l'opération.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE, les termes de la convention de financement, d'autorisation de voirie et d'entretien concernant le programme de sécurisation sur la route d'Evian RD11 -tranche 2, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Résultat des votes :

Exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

2- PARTICIPATION SORTIE NOEL -COMMISSION CULTURE ANIMATION

Monsieur le Maire informe que la commission culture propose le samedi 7 décembre 2024 une sortie au marché de Noël à Aoste.

Une participation de 50€/personne est demandée (sur la base de 40 personnes minimum).

Cela comprend le transport en car Grand Tourisme et visite de la cave des Onzes communes avec dégustation de vins et produits locaux.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de fixer la participation par personne à 50 €.

DIT que le paiement s'effectuera par chèque uniquement et libellé à l'ordre du Trésor Public.

Résultat des votes :

Exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

3- CCPEVA – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DES POINTS D'ARRETS BUS

Monsieur le maire rappelle :

Depuis le 1er septembre 2018, la CCPEVA détient la compétence transport, elle est également compétente pour l'aménagement de tous les arrêts de bus ou points d'arrêts.

Un règlement d'aménagement des arrêts a été adopté en juin 2023 qui précise les modalités d'intervention et de financement.

Dans ce cadre Monsieur le maire sollicite une participation de la Communauté de communes du Pays d'Evian et Vallée d'Abondance pour la création de quatre points d'arrêts bus sur la RD11.

Monsieur le maire précise que le montant maximum est de 15 000€ HT/ par point d'arrêt bus mais que la participation ne peut excéder la dépense réelle de ces points d'arrêt.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

Autorise monsieur le maire à solliciter une demande de participation auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Evian et Vallée d'Abondance pour la création de points d'arrêts bus conformément au règlement de financement des points d'arrêts

Autorise à signer tout document référent à cette demande.

Résultat des votes :

Exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Des explications sont apportées sur les notions de points d'arrêts et arrêts de bus :

-un point d'arrêt est un aménagement associé au sens de circulation-il est toujours unilatéral.

-un arrêt de bus : il est composé de deux points d'arrêts qui peuvent être de part et d'autre de la chaussée.

Monsieur GOURREAU en qualité de membre de la commission mobilité à la CCPEVA précise les différents modes de transport à la demande TAD -ECOMOB -PTITBUS-réseau urbain et périurbain et transport scolaire. Un projet de nouvelle ligne Vinzier Evian avec passage à Champanges cout estimé 170 000€.

4-DEBAT SUR LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DES COMPTES DE LA CCPEVA

Monsieur le maire informe le conseil que la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance pour la période de 2017 à ce jour. Il fait état que la CCPEVA doit rapidement engager une réflexion approfondie sur ses dépenses, s'interroger plus largement sur ses domaines d'intervention et les subventions versées (en tenant compte également des aides en nature). Mise en place de recommandations.

La Chambre Régionales des Comptes a adressé ses observations définitives qui doivent être présentées au conseil municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après présentation du rapport et après avoir débattu prend note du rapport visé en annexe.

5- URBANISME

Les autorisations d'urbanisme délivrées depuis le conseil municipal du 27/09/2024 sont les suivantes :

FAVORABLES

PA :24B0001 : LOUBIES BOCHATON – route du clos du chêne – création de deux lots à bâtir

CU opérationnels : néant

FAVORABLES

DP :24B0044 : EULRY VUATTOUX – 311 route d'Evian – pose d'un Mazot Savoyard

24B0045 : LESAGE – 236 chemin du Billiat – pose de panneaux solaires et agrandissement de 3 ouvertures

24B0046 : BERNIER – 31 chemin des Viot – modification de façade et mur de soutènement

24B0047 : COMMUNE DE CHAMPANGES – 121 rue du stade – pose d'une clôture à l'école des sources

24B0048 : PASQUIER – 58 rue de la croix – pose d'un bardage bois

24B0049 : COMMUNE DE CHAMPANGES – 18 route des Hermones – remplacement des menuiseries de l'auberge

PC : Néant

6- INFORMATIONS

Monsieur le maire informe :

-Vœux aux habitants de la commune : le samedi 11 janvier 2025

-projet d'une maison des associations : monsieur le maire rappelle que le projet de création d'une maisons des associations a été vu en réunion le 10/10/2024 avec trois élus , un compte-rendu a été transmis à l'ensemble du conseil municipal relatif au mode de fonctionnement de cette maison des associations.

A savoir l'une de trois principales associations communales devra se proposer et sera chargée de la gestion de ces locaux. La consommation de l'eau sera à la charge de la commune. Divers travaux sont à prévoir qui pourraient être réalisés par les membres des associations. Toutes les associations communales seront invitées le samedi 16 novembre à 9h30 au local.

Il a été décidé que si une des trois associations principales ne souhaitait pas intégrer cette maison des associations aux conditions définies par la commune, celle-ci ne serait pas créée. L'assemblée valide cette proposition.

- APEI nouveau prestataire : la commune a été destinataire d'un avenant proposant un nouveau prestataire à savoir SODEXO. A ce jour la commune ne dispose d'aucun élément précis sur les fournisseurs, la composition et la fabrication des repas. Un courrier a été transmis au directeur de l'APEI.

-Demande du FRS Champagnes : renouvellement de l'entretien du stade.

Monsieur le maire sollicite l'assemblée pour ce renouvellement d'entretien du stade.

Il est rappelé que l'entretien a été effectué par l'entreprise TECHNIGAZON d'un montant de 4500€. Le service technique de la commune a lui assuré la tonte- (cout essence et du personnel)..

Monsieur le maire rappelle que cette année la commune a déjà payé un entretien du terrain, le remplacement des radiateurs, la participation à la cuisine, le dépannage des éclairages du stade.

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas engager pour 2025 ces frais d'entretien. Monsieur le maire précise que le changement de l'éclairage du stade par des LEDS est programmé pour 2025.

-sollicitation du Foot pour une seconde manifestation gratuite pour un repas dansant. Monsieur le maire rappelle que la gratuité pour les associations est d'une par/an. Après consultation de l'assemblée, aucune gratuité supplémentaire n'est accordée.

Dolce Vita : Monsieur le maire présente au conseil les locaux partie ouest finalisés et aménagés

IGN : Remonter le temps

Remerciements : commune de Bernex pour la participation financière à la foire de la St Michel 2024

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée 29/11/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Ont signé Le maire Renato GOBBER et Le secrétaire de séance Rémy PIECUCH.